



Tribune libre

# Sur les idées reçues à propos des Roms (Suite)

- La Grande Relève - N° de 1935 à nos jours... - De 2010 à nos jours - Année 2013 - N° 1138 - janvier 2013 -

Date de mise en ligne : lundi 1er avril 2013

Date de parution : janvier 2013

---

Copyright © Association pour l'Économie Distributive - Tous droits réservés

---

### **Christiane Duc-Juvéneton a rapporté du colloque auquel elle fait référence ci-dessus beaucoup d'autres informations qui remettent en question les idées reçues sur les Roms :**

Marc Bordigoni, dans son petit livre les gitans, reprend les idées reçues à propos des Roms, dont il dit : « On ne sait plus comment les appeler, moi j'ai choisi de travailler sur les citoyens du voyage ». Il rappelle la loi de 1991 et se réjouit que le Conseil Constitutionnel vienne d'en abroger une partie [\[1\]](#).

Alexandre Leclere, de l'Association Rom Europe, revient sur la méconnaissance des Roms : ce sont des Tziganes des pays de l'Est, tous très différents. Alors qu'on pense que ce sont des asociaux, des délinquants et des nomades invétérés, la majorité en est sédentaire dans leur pays. On crée donc un problème, doublé d'une injustice, en ne les laissant absolument pas s'installer. Il détaille les différents Roms qui sont venus en France : d'abord les Roms Roumains, après la première guerre mondiale ; les Roms de Yougoslavie (les "Yougos") dans les années 70 ; et une vague stable, après 90, 20.000 personnes d'origines roumaine, slave et serbe. Selon les "mesures transitoires" évoquées précédemment, les Roumains et les Bulgares peuvent circuler, mais pas stationner ! Il ne peuvent pas avoir le livret de circulation qui est exigé pour avoir accès aux terrains des gens du voyage. Alors comment travailler, même avec le titre de séjour et l'autorisation de travailler, si on ne peut pas stationner ? Ainsi, les Serbes de Bosnie voient leurs demandes d'asile toujours repoussées : ce sont donc des citoyens européens qui n'ont droit ni au travail ni au statut de réfugiés !

La situation politique ne s'arrange pas, voire se dégrade, le nombre d'expulsions augmente. L'association Rom Europe a été reçue, avec d'autres, au cabinet du ministre M.Valls. Il en est résulté une circulaire [\[2\]](#) demandant la concertation dans le cadre de démantèlements de terrains illicites. Mais on ne s'occupera de réinsertion qu'en Loire-Atlantique !

Marc Durand, militant à la Ligue des Droits de l'Homme, très au fait de la situation des Roms dans la région aixoise prend longuement la parole. Il arrive à donner un visage, à travers ce qu'il raconte, à ses amis les Roms, lui qui les connaît si bien ! Il confirme qu'il ne s'agit pas d'une ethnie, mais d'une foule de gens différents, qui ont en commun une histoire de rejet. Les Roms ont, depuis longtemps, une tradition de vie sédentaire. La découverte de la caravane, c'est en France qu'ils la font. C'est encore une image fautive que nous avons. Leurs caravanes ne sont pas faites pour rouler, ce n'est pas leur mode de vie.

Dominique Michel, de l'association Rencontres Tziganes, apporte de l'eau au moulin des précédents intervenants, il veut qu'on en finisse avec cette idée reçue du déferlement d'un nombre de plus en plus important de Roms sur notre pays. Nous habitons, dit-il, un département de 2 millions d'habitants, et on a 2.000 Roms, soit un millième de la population ! Et ça ne bouge pas !!! Cela fait, sans les enfants, 1.200 personnes sur le marché de l'emploi... qui leur est fermé ! Ce ne sont donc pas eux les responsables du chômage !

Leur sort, c'est l'errance, avec des vagues d'expulsion d'un lieu à un autre. Une famille en est à sa 17e expulsion ! Quelle incidence sur les enfants ? Ce sont des gens qui se cachent, sont planqués sur différents terrains de la ville. À Aix, c'est phénoménal : ils sont dans la rue, pas dans un bidonville !

## **Le concret de leur vécu**

À Aix-en-Provence, selon la volonté de la mairie, il n'y aura bientôt plus aucun Rom sur la commune ! Les expulsions ont eu lieu à Palette, Luynes, Vasarely (violente) et à l'Arbois (qui fut énorme, alors qu'ils ne gênaient personne). Aujourd'hui, les gens de Vasarely sont revenus, ceux de l'Arbois sont à Vitrolles, sur les trottoirs de la zone industrielle, et à Velaux (petite ville de 7.000 habitants) sur un terrain privé. La commune de Vitrolles a attaqué et a été déboutée, elle veut trouver maintenant un terrain. À Velaux, c'est la préfecture qui demande au propriétaire d'attaquer donc ils vont être expulsés [3] ! La situation est différente à Gardanne où arrivent les Roms expulsés de Marseille. Le maire aménage un terrain de la mine désaffectée. On organise des conseils de village (à Velaux où ils n'ont pas d'eau) pour les aider à se coordonner. Ces expulsions engendrent de gros problèmes. Velaux a été la seule commune cet été à faire des aménagements de sécurité et à accepter que les gens "du voyage" viennent. Gardanne a essayé aussi de faire quelque chose, la scolarisation s'est mise en place en septembre. Mais à Arles, Vitrolles, Marseille, La Ciotat, ils ont été rejetés

## Le travail à faire

Marc Durand décrit le travail à faire : se battre sur les Droits de l'Homme ; faire connaître les problèmes ; s'occuper de la protection de leurs droits (avoir un avocat) ; faire que leurs droits sociaux soient assurés (aide pour les papiers) ; qu'ils puissent se poser. La scolarisation, par exemple, est un droit fondamental, il est difficile, il demande un dispositif particulier car l'alphabétisation est différente chez les Roumains et les Serbes. Il faut une aide avant et après la scolarisation (les gens qui décident de le faire sont très bien reçus). Enfin il faut une aide alimentaire minimale (beurre et lait, surtout pour les enfants).

Dominique Michel rappelle que la question sanitaire est importante. Ils sont atteints de tuberculose, de saturnisme. Quand ils résident à un endroit, il est plus facile de les soigner. Quand ils sont dans la nature comme actuellement autour d'Aix, c'est plus dangereux à la fois pour eux et pour le reste de la population. Ces questions interrogent le service public et aussi les associations. Il y a parfois des tensions entre bénévoles et professionnels. Cela fait bouger les lignes car les uns ou les autres, seuls, ne suffisent pas.

Il faut juste leur permettre de vivre, de s'organiser, dit Marc Durand. Ils étaient à l'Arbois depuis un certain temps déjà. Ils étaient 250 à 500 personnes et c'était exemplaire, ils n'avaient plus besoin de nous ! Or l'expulsion a été particulièrement fine et perverse en ce lieu. Elle a consisté à les harceler quotidiennement. Et quand les forces de l'ordre sont venues pour les expulser, ils étaient tous partis. Les humains n'ont même pas été traités comme des animaux : la SPA est venue ramasser leurs poules et leurs lapins, pour les soigner et leur donner un abri.

À Vitrolles, où ils arrivent en catastrophe après les expulsions, tout remonte à la surface et ils ont maintenant de mauvaises relations entre eux. Marc Durand donne des exemples concrets de ce qu'il est possible de faire, en étant simplement "humain" : une association organise des jeux avec eux, et beaucoup de gens viennent. C'est pour eux enfin une rencontre avec des gens qui ne les engueulent pas, qui ne leur demandent pas leurs papiers. Pour beaucoup, c'est une découverte. Après deux mois d'école, les enfants ne s'attaquent plus aux voitures. Marc Durand en témoigne : il faut simplement avoir des relations normales avec eux. « Cela fait six ans que je travaille avec les Roms, ils m'ont énormément apporté et m'ont enrichi. J'y ai de vrais amis. Une famille partie à Rome, me donne régulièrement des nouvelles. Ce sont de gens très pauvres, très rejetés. C'est ça qui explique leur situation ».

## Conclusion générale

Tous se retrouvent pour conclure qu'il n'y a pas de problème Rom, si ce n'est que ce groupe de gens différents a en commun une histoire de rejet. Le problème Rom a été créé. Il n'y en aurait pas s'ils pouvaient travailler normalement

et avoir un dispositif social comme n'importe quels précaires. Il y a une totale méconnaissance de ces gens dans notre société. Il faut faire des diagnostics sociaux et ne pas avoir de solutions toutes faites. La question des Roms est d'être le paravent de la paupérisation et de l'exclusion en France, qui, elles, se sont massifiées !

Mais il y a, en revanche, un gros problème de dignité de l'Homme. L'invité d'honneur de ce colloque était Monseigneur Gaillot, dont on connaît l'esprit de résistance dans l'Église Catholique, et l'engagement, auprès des Roms notamment, durant ces quinze dernières années. Entre les deux tables rondes, il a parlé pour rappeler des « choses simples » : l'humain d'abord. Il était avec des Roms expulsés dans un gymnase. Une jeune femme lui a dit : « je vous remercie de reconnaître que nous sommes des humains comme vous, des citoyens du monde ». Un chômeur lui a dit aussi : « ma dignité, personne ne peut me la prendre, elle fait partie de moi ». Mais on peut la menacer... ! Combien il est difficile de voir l'être humain ! souligna Mgr Gaillot, ajoutant que la seule attitude qui puisse libérer quelqu'un, c'est reconnaître sa dignité. Puis il raconta, lui aussi : « Je me suis trouvé un jour à la mairie d'Évry avec des Roms. Un père de famille m'a dit : "personne ne veut de nous, où qu'on aille, on est de trop !" Ils font l'expérience du rejet, c'est inacceptable. (...) Les Roms sont surtout des victimes dans notre société et nous avons des responsabilités envers eux...

Ils ne sont pas un danger pour nous, a poursuivi Mgr Gaillot, mais ils sont en danger. Si les minorités ne jouissent pas de leurs droits, c'est grave ! Ils sont une chance pour la société parce que l'Europe, qui est vouée au métissage, a beaucoup reçu d'eux. Quand on met des gens à l'écart, on ne vit pas dans la paix. Une injustice n'est pas une condition de paix. On fait la charité, quand on n'a pas su faire passer la justice. Un après-midi comme ça peut changer notre regard et vous donner envie de rencontrer des Roms. Vous ne le regretterez pas. Je les fréquente depuis quinze ans. Quand la vie est dure, ils disent qu'il faut se réjouir. Pour eux, la lutte appelle la fête ! On ne peut pas accepter qu'une minorité soit privée de ses droits. La lutte n'est pas perdue ! Renoncer aux autres, c'est renoncer à soi, à jamais.

---

[1] Les "sages" du palais Royal, saisis d'une question prioritaire de constitutionnalité déposée par l'association France Liberté Voyage, ont abrogé partiellement la loi du 3/1/1969 régissant la vie des gens du voyage : l'inscription sur les listes électorales est facilitée (l'obligation de résidence sur une commune en vue de s'inscrire sur les listes électorales est ramenée de 3 ans à 6 mois, comme pour tout citoyen) et le "carnet de circulation" est supprimé. Mais les gens du voyage doivent faire viser leurs titres de circulation au commissariat de police ou de gendarmerie "périodiquement". Or ces "titres de circulation" font office de documents d'identité. Ce terme vague autorise une certaine souplesse.

« Pourquoi conserver un des livrets de circulation ? » questionne le rapporteur d'une proposition de loi suggérant d'abroger la loi. « Je me félicite de la décision du Conseil Constitutionnel, mais il faut aller plus loin. Chaque citoyen doit être traité de la même façon et pouvoir circuler librement. Tout le monde est d'accord sur le sujet, du PS à l'UMP, et même les gendarmes ! » Le Conseil Constitutionnel ne souhaitant pas se substituer au législateur, c'est donc logiquement au Parlement de prendre ses responsabilités. Cette proposition de loi avait été déposée par Jean-Marc Ayrault et comptait parmi ses signataires François Hollande. <http://www.la-croix.com/>

[2] La circulaire fait suite à la réunion interministérielle du 22 août, où le gouvernement s'était dit prêt à une levée partielle des "mesures transitoires"... Après la polémique de l'été, elle indique aux préfets la façon dont les campements illégaux doivent désormais être démantelés. Elle demande de "procéder à une première évaluation de la situation" des Roms "dès [qu'ils auront] connaissance" de l'installation d'un campement. Le texte insiste sur la notion de "concertation" avec les associations et les autres acteurs publics. Si la "sécurité" des personnes est menacée, les évacuations pourront toutefois continuer à se faire de façon "immédiate", précise le texte.

[http://www.lemonde.fr/societe/article/2012/08/29/la-circulaire-sur-les-evacuations-de-campements-roms-publiee\\_1752602\\_3224.html](http://www.lemonde.fr/societe/article/2012/08/29/la-circulaire-sur-les-evacuations-de-campements-roms-publiee_1752602_3224.html)

[3] Cet exemple montre bien comment le pouvoir monte, de façon inique et indigne, les citoyens les uns contre les autres.